



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON

Etaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

Ressources humaines – Suppression suivie d'une création d'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 05/03/2024 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, en raison de la démission d'un agent,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique territorial afin de recruter un agent en remplacement,

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet



Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2024 :

Emploi : Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 6

- Approuve la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2024. :

Emploi : Adjoint technique territorial :

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 8

- Modifie le tableau des effectifs à compter du 23 mai 2024 comme suit :

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour effectuer les démarches nécessaires.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS AU 23/05/2024

EMPLOIS PERMANENTS :

Grade	Catégorie	Nombre de poste	Création / suppression	Date d'exécution des modifications	Effectifs présents	Dont contractuels
Filière administrative						
Attaché principal	A	1	/	/	1	
Attaché territorial	A	1	/	/	1	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	/	/	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	/	/	1	
Rédacteur	B	2	/	/	2	
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	1	/	/	1	
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	3	/	/	3	
Adjoint administratif territorial	C	7	/	/	7	
Filière technique						
Technicien	B	1	/	/	1	
Agent de maîtrise principal	C	2	/	/	2	
Agent de maîtrise	C	1	/	/	0 (1 agent en disponibilité)	
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	4	/	/	4	
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	7	-1	01/06/2024	5 (1 agent en disponibilité)	
Adjoint technique territorial	C	7	+1	01/06/2024	8	2
Filière sociale						
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	4	/	/	4	

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Berger
Levrault

Publié le

ID : 025-212505788-20240523-D_2024_30-DE

Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1	/			
Filière culturelle						
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	/	/	1	
Adjoint territorial du patrimoine	C	1	/	/	1	
Filière Police						
Chef de service de police municipale	B	1	/	/	1	
Brigadier-chef principal	C	1	/	/	1	

EMPLOIS NON PERMANENTS :

	Catégorie	Nombre de poste	Création / suppression	Date d'exécution des modifications	Effectifs présents
Emplois pour accroissement temporaire d'activité	C	3	/	/	1
Emploi spécifique (Conseiller Numérique)	C	1	/	/	1

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
27/05/2024

